



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : A206/12  
Nos réf. : 2012-000201

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34- Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 17 DEC. 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l'Aude  
105 Boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE Cedex9

A l'attention de Dominique Coste

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de deux centrales photovoltaïques au sol déposé par JMB Solar sur la commune de Sigean**

Par courrier reçu le 12/10/2012, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier du projet de deux centrales photovoltaïques au sol déposé par JMB Solar sur la commune de Sigean

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER